



Axes et priorités d'intervention  
Fonds de développement des territoires

2016-2017

## **TABLE DES MATIÈRES**

IINTRODUCTION .....	3
Axes et priorités d'intervention.....	4
1. Le développement économique.....	4
1.1. Politiques de soutien à l'entrepreneuriat et aux entreprises.....	4
1.1.1. Secteurs priorités.....	5
1.2. Politique de soutien au tourisme.....	5
1.3. Domaine agricole .....	5
2. Le développement communautaire et social.....	6
2.1. Priorités d'intervention.....	6
2.2. Politique culturelle.....	6
3. Le développement local .....	7
3.1. Priorités d'intervention.....	7
3.1.1. Intégrer le développement durable dans nos interventions.....	7
3.1.2. Renforcer l'attractivité en misant sur la qualité de vie .....	7
3.1.3 Soutenir le développement de la mobilité des personnes et des biens.....	7
3.1.4. Augmenter la visibilité territoriale.....	7
3.1.5. Créer des projets mobilisateurs.....	8
4. Le développement régional.....	8
CONCLUSION .....	9

## **INTRODUCTION**

Après la signature d'une entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRC) en collaboration avec le Centre local de développement de La Vallée-du-Richelieu (CLD) ont entamé un grand travail de réflexion afin d'identifier les axes et les priorités d'intervention qui orienteront les actions effectuées sur l'ensemble de notre territoire.

Ce travail servira de base pour l'élaboration ou la mise à jour des différentes politiques, plans d'actions et pour le développement d'outils de travail qui pourront être utilisés par la MRC et les différents organismes qui y sont reliés.

Sans contredit, Beloeil, Carignan, Chambly, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Basile-le-Grand, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Marc-sur-Richelieu et Saint-Mathieu-de-Beloeil possèdent des réalités bien distinctes dont il fallait tenir compte à l'intérieur de cette orientation globale.

Dans un premier temps, la tâche a donc consisté à établir le portrait de la Vallée du Richelieu par la compilation de plusieurs statistiques très variées, notamment par leur teneur et par les sources auxquelles elles font référence. Cette photographie des réalités de notre région a été la pierre angulaire qui a permis l'identification des axes de travail et des priorités d'intervention pour le développement économique et local de la Vallée du Richelieu.

## **AXES ET PRIORITÉS D'INTERVENTION**

Les axes d'intervention sont regroupés sous quatre volets bien distincts, soit le développement économique, le développement communautaire et social, le développement local, ainsi que le développement régional.

### **1. Le développement économique**

Cet axe couvre l'ensemble des entreprises, peu importe la taille, le statut (immatriculé, incorporé, etc.), le type d'entreprise (industrielle, commerciale, de services) ou le secteur d'activités. Les entreprises doivent être situées sur le territoire de la Vallée du Richelieu.

Elles couvrent :

- ✚ L'entrepreneuriat et les entreprises :
  - Le démarrage d'entreprises;
  - L'aide aux entreprises;
  - L'aide aux entrepreneurs;
  - L'accueil d'entreprises industrielles, commerciales ou de services, ainsi que les institutions;
- ✚ Le tourisme;
- ✚ Le domaine agricole relié aux cas de relève, d'incubateur ou d'aide spécifique.

#### **1.1. Politiques de soutien à l'entrepreneuriat et aux entreprises**

Plusieurs politiques viennent guider l'accompagnement des entreprises. Dans le cadre du financement, les politiques de soutien comportent deux volets : les fonds d'investissement et le soutien aux projets structurants.

Les fonds d'investissement comprennent le Fonds local d'investissement (FLI) et le Fonds local de solidarité (FLS). Le premier provient exclusivement d'un prêt versé par le gouvernement provincial et comprend certaines règles édictées par l'appareil gouvernemental. Le second est une combinaison de financement local et d'une portion provenant de Fonds locaux de solidarité FTQ. Les règles de ces fonds ont fait l'objet d'une entente spécifique signée en mai 2010. Les politiques qui s'y rapportent sont « La politique de soutien aux entreprises » et « La politique de microcrédit ».

Dans le cadre des projets non financés par les fonds d'investissement, les politiques qui s'y rapportent sont « La politique de projets structurants » et « La politique de soutien aux communautés rurales ».

### **1.1.1. Secteurs priorités**

Les secteurs priorités dans le cadre du financement des projets structurants et du financement pour le soutien aux communautés rurales sont édictés dans leur politique respective qui se retrouve sur le site de la MRC.

La définition d'entreprise est très large. Même si la Vallée du Richelieu compte une grande majorité d'entreprises de services, elle a la chance de posséder une grande diversité de secteurs d'entreprises. Afin de permettre un développement économique harmonieux, il est donc primordial d'assurer une concurrence saine. C'est d'ailleurs ce qui justifie une liste des priorités et des exclusions plus détaillée. Vous trouverez celle-ci dans le document « Secteurs priorités des Fonds locaux » sur le site de la MRC.

### **1.2. Politique de soutien au tourisme**

Le tourisme est un domaine très vaste, il touche une multitude d'entreprises et a des particularités qui lui sont propres. Il importe de mettre en place une vision qui nous permettra d'élargir la notion d'escapade sur plusieurs activités connexes et d'obtenir des retombées touristiques sur quatre saisons.

Ce domaine fait l'objet d'un sujet bien à part, lequel requiert une analyse distincte. Vous trouverez les objectifs et stratégies prioritaires, ainsi que les axes d'interventions à privilégier s'y rattachant dans le document intitulé « Politique touristique » sur le site de la MRC.

### **1.3. Domaine agricole**

La MRC a procédé à un grand travail de réflexion sur les problématiques vécues par le milieu agricole. Celle-ci a débouché sur le développement de l'outil de développement de la zone agricole (ODZA). Il servira à l'orientation des actions futures dans ce domaine.

## 2. Le développement communautaire et social

Cet axe couvre :

- ✚ Les groupes sociaux et les groupes culturels;
- ✚ Les minorités et les gens vulnérables;
- ✚ Les familles et l'enfance;
- ✚ Le milieu scolaire, le sport et les loisirs;
- ✚ Les conditions de vie, la pauvreté, les personnes âgées et la condition féminine;
- ✚ La santé publique et la sécurité publique;
- ✚ Les communautés rurales;
- ✚ L'immigration et l'intégration au travail;
- ✚ La culture.

### 2.1. Priorités d'intervention

La majorité des villes et des municipalités couvertes par la Corporation de développement communautaire de la MRC de La Vallée du Richelieu, ainsi qu'une multitude d'organismes du territoire, ont participé au Forum social sur le développement communautaire dans la région. Le diagnostic élaboré lors de cette démarche (R.É.V.É.) a servi de base à plusieurs projets couvrant l'ensemble de la région. Idéalement, les actions de cet axe d'intervention devront être arrimées avec les résultats de cette démarche. Aussi, les représentants de plusieurs secteurs, dont des membres du Conseil des maires de la MRC et la direction générale du CLD, siègent maintenant sur le comité Regroupement pour le développement social de la Vallée (RDSV). L'apport du suivi permettra le maintien du cap sur les grandes orientations établies par leur diagnostic.

La non-duplication des organismes et de leurs services, ainsi que le regroupement de services complémentaires seront également privilégiés.

La MRC est reconnue pour son rôle d'évaluateur. Dans un souci d'équité, des démarches devront être réalisées afin de répartir les coûts sur les administrations déléguées.

### 2.2. Politique culturelle

Afin de bien soutenir la culture de la Vallée du Richelieu, la MRC a procédé à l'embauche d'une ressource dédiée à son développement. La politique culturelle qui jettera les bases des actions futures sera lancée à l'automne 2016.

### **3. Le développement local**

Dans un premier temps, nous devons nous attarder sur les forces à mettre en valeur tout en palliant certaines lacunes.

#### **3.1. Priorités d'intervention**

##### **3.1.1. Intégrer le développement durable dans nos interventions**

Il est impératif de s'assurer que le développement durable soit tenu en compte dans l'analyse des interventions de chacun des axes de développement. Plusieurs actions devront d'ailleurs être spécifiquement liées à cet aspect (ex. : usine de biométhanisation, écocentre, etc.).

##### **3.1.2. Renforcer l'attractivité en misant sur la qualité de vie**

Avant même d'être une destination touristique, la Vallée du Richelieu est un milieu de vie. Les attraits du territoire, incluant les richesses naturelles, patrimoniales, culturelles et agricoles, les différentes politiques (ex : politique familiale, municipalité amie des aînés, municipalité amie des enfants, politique de saines habitudes, etc.), de même que la qualité et la proximité des services offerts aux citoyens ne sont que quelques aspects valorisant la qualité de vie dans la Vallée du Richelieu. En misant sur ceux-ci, nous accroîtrons le sentiment d'appartenance des résidents.

##### **3.1.3. Soutenir le développement de la mobilité des personnes et des biens**

Le développement de la mobilité des personnes et des biens passe inévitablement par la fluidité des transports. Dans cette orientation, il faut tenir compte de la congestion sur les routes traversant la Vallée du Richelieu, de la revendication des voies d'accès et des modifications entourant le Conseil intermunicipal de transport de la Vallée du Richelieu (CITVR). Favoriser le covoiturage et l'accès au réseau cyclable font partie des actions identifiées pour la mobilité.

##### **3.1.4. Augmenter la visibilité territoriale**

L'entrée dans la Vallée du Richelieu passe complètement inaperçue. Il importe d'élaborer un visuel propre à la région. L'affichage du territoire et de nos villes et municipalités, sur les différents accès que sont nos routes et la rivière, est primordial. Nous pourrions ensuite envisager la promotion de la région à l'extérieur de nos limites territoriales.

### **3.1.5. Créer des projets mobilisateurs**

Par projets mobilisateurs, nous désirons élaborer un ou deux projets de grande envergure échelonnés sur cinq à dix années (ex. : projet à caractère familial, culturel, sportif, etc.).

## **4. Le développement régional**

En plus de toucher la Vallée du Richelieu, cet axe affecte aussi les territoires environnants. Les actions pourraient même avoir une portée montréalaise. Celles-ci seront définies après analyse des répercussions de la fermeture de la Conférence régionale des élus Montérégie Est. Cet axe permettra de maintenir les liens avec les MRC avoisinantes en renforçant les liens créés par les grandes appartenances (ex. : CMM) et les affinités.



## **CONCLUSION**

Nous sommes conscients que nos ambitions sont confrontées à la capacité de payer de nos citoyens et par les enveloppes gouvernementales qui nous sont octroyées, mais nous croyons fortement que notre vision nous projetera vers un développement harmonieux de nos différentes sphères d'activités.